

(SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid)

Van: (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid)
Verzonden: maandag, 24 juli 2023 14:55
Aan: Dg4.Mo (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid)
Onderwerp: FW: URGENT - Transposition directive 2020/2184 eau - Projet AR - pour demande avis Conseil Etat
Bijlagen: Lettre_P Mortier to ministre Clarinval_Conseil Etat_bnh_240723_Sign.pdf; Note Conseil d'Etat_bnh_240723.docx; Lettre_ministre Clarinval to ministre Vandembroucke_bnh_240723.docx; Annexe_Transposition DWD_projet AR_ver23 _après conseil des ministres_240723.doc; Annexe_AIR.pdf; Annexe_RIA.pdf; Annexe_Avis favorable_secrétaire état budget_280623.pdf; Annexe_avis favorable_IF_260423.pdf; Annexe_Notification_Conseil des ministres_200723.pdf; Annexe_mise en demeure de la Commission européenne_220323.pdf; Annexe_mise en demeure de la Commission européenne_réponse du SPF Santé.pdf; Annexe_Decision_UE_2022_679_watch list_FR.pdf; Annexe_DWD_UE_2020_2184 _recast_FR.pdf; Lettre_ministre Clarinval to ministre Vandembroucke_bnh_240723.docx

Urgentie: Hoog

Opvolgingsvlag: Opvolgen
Vlagstatus: Voltooid

Categorieën: A ajouter tableau

Pour ajouter au tableau

Van: (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid)
Verzonden: maandag, 24 juli 2023 14:53
Aan: (Cabinet Clarinval)
CC:

Onderwerp: URGENT - Transposition directive 2020/2184 eau - Projet AR - pour demande avis Conseil Etat
Urgentie: Hoog

Bonjour ,
Chers collègues,

Veillez trouver ci-joint une **note du directeur général de la DGAPF du SPF Santé publique et une demande d'avis du Conseil d'Etat dans un délai de 30 jours** concernant un projet d'arrêté royal relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine qui sont conditionnées ou qui sont utilisées dans les établissements alimentaires pour la fabrication et/ou la mise sur le marché de denrées alimentaires.

Veillez également trouver ci-joint une **note demandant l'approbation et la cosignature du ministre de la santé publique, F. Vandembroucke.**

Pour rappel, **ce projet d'arrêté royal constitue une transposition partielle de la directive 2020/2184/EU** relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, pour ce qui

concerne les compétences fédérales, à savoir les dispositions de cette directive qui sont applicables et pertinentes pour les entreprises du secteur alimentaire. Il vise à abroger et à remplacer l'arrêté royal du 14 janvier 2002 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine qui transpose la directive 98/83/CE.

Dans sa réponse à la **mise en demeure de la Commission européenne**, la Belgique a présenté un calendrier de mise en conformité qui indique que le projet d'arrêté royal sera soumis au Conseil d'Etat en juin – juillet 2023, dès que le conseil des ministres, après délibération, a donné son accord.

Pour les besoins du traitement de ce dossier se trouvent **en annexe les 9 documents suivants**:

1. Le projet d'arrêté royal, version 23 après le Conseil des ministres du 20/07/2023
2. L'analyse d'impact de la réglementation (AIR-FR et RIA-NL)
3. L'avis de l'Inspecteur des Finances
4. L'accord de la secrétaire d'Etat au Budget
5. La notification du Conseil des Ministres du 20/07/2023
6. La mise en demeure de la Commission européenne
7. La réponse du SPF Santé à la mise en demeure de la Commission européenne
8. La directive (UE) 2020/2184
9. La décision (UE) 2022/679

Ce dossier vous est adressé uniquement par voie électronique.

Pour toute information complémentaire sur ce projet, veuillez prendre contact avec
(@health.fgov.be) ou (@health.fgov.be) ou
(@health.fgov.be).

Avec nos meilleures salutations,

Head of Unit Food Policy
DG Animals, Plants and Food
Department Food, Feed and Other consumption products
Avenue Galilée, 5/2 | 1210 Brussels | Belgium
t +32- | g +32-
E-mail: @health.fgov.be
www.health.belgium.be | Contact Center +32 (0)2.524.97.97

Don't spill our natural resources; print this e-mail only when necessary.

De : (Cabinet Clarinval)
Envoyé : lundi, 24 juillet 2023 10:47
À : (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid)
Cc :

Objet : RE: URGENT - Transposition de la directive 2020/2184 - Projet d'arrêté royal relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - pour soumission au Conseil des Ministres et à la secrétaire d'Etat au budget
Importance : Haute

Bonjour,

Veuillez trouver en annexe la notification du CMR pour ce dossier.
Je vous remercie de nous faire parvenir le courrier pour la demande au CdE.

D'avance merci !

De : (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid)
Envoyé : mardi, 13 juin 2023 09:42
À : (Cabinet Clarinval)

Cc :

Objet : URGENT - Transposition de la directive 2020/2184 - Projet d'arrêté royal relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - pour soumission au Conseil des Ministres et à la secrétaire d'Etat au budget
Importance : Haute

Bonjour,

Veuillez trouver en annexe un projet d'arrêté royal relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine qui sont conditionnées ou qui sont utilisées dans les établissements alimentaires pour la fabrication et/ou la mise sur le marché de denrées alimentaires, **pour soumission au Conseil des Ministres et à la secrétaire d'Etat au budget.**

Ce projet d'arrêté royal constitue une **transposition partielle de la directive 2020/2184/EU** du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, pour ce qui concerne les compétences fédérales, à savoir les dispositions de cette directive qui sont applicables et pertinentes pour les entreprises du secteur alimentaire.

Ce projet vise à abroger et à remplacer l'arrêté royal du 14 janvier 2002 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine qui transpose la directive 98/83/CE.

Dans sa réponse à la mise en demeure de la Commission européenne, la Belgique a présenté un calendrier de mise en conformité qui indique que le projet d'arrêté royal sera soumis au Conseil des ministres en juin 2023.

Se trouvent également en pièces jointes:

- Une note explicative
- La note pour le Conseil des Ministres (FR et NL)
- La note pour la secrétaire d'Etat au budget
- L'avis de l'Inspecteur des Finances
- L'analyse d'impact de la réglementation (AIR-FR et RIA-NL)
- La mise en demeure de la Commission européenne

Ce dossier vous est adressé uniquement par voie électronique.

Pour toute information complémentaire sur ce projet, veuillez prendre contact avec
(@health.fgov.be) ou (@health.fgvo.be) ou
(@health.fgov.be)

Avec nos meilleures salutations,

Head of Unit Food Policy
DG Animals, Plants and Food
Department Food, Feed and Other consumption products
Avenue Galilée, 5/2 | 1210 Brussels | Belgium
t +32- | g +32-
E-mail: @health.fgov.be
www.health.belgium.be | Contact Center +32 (0)2.524.97.97

Don't spill our natural resources; print this e-mail only when necessary.